

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 avril 2016 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant.

Sont présents : Messieurs Roger Côté, Don Monahan, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Réal Leclerc et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Anouk Racette, directrice du transport collectif, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, et Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière de la MRC Les Moulins.

10 318-04-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 319-04-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2, 7.3 tirés de la correspondance et le retrait du point 10.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 6 avril 2016
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2016
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
 - 7.1 Festival Grande Tribu
 - 7.2 Appui à la MRC de Montcalm – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 7.3 Demandes de gratuité du transport en commun de la part des villes de Mascouche et Terrebonne pour certains événements
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport

10. Demande de dérogation - **Retiré**
11. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 1-41, 2, 3, 4, 5-45, 6 Taxi-Bus, 8-48, 9, 11, 11C, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 24C, 24 Taxi-Bus, 26 Taxi-Bus, 27 et 55 Taxi-Bus, à partir du 26 juin 2016
12. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19 double, 23, 25, 25B, 30, 30G, 40 et 140, à partir du 26 juin 2016
13. Abolition du circuit numéro 37 (circuit Saint-Lin / Laurentides)
14. Travaux variés au terminus de Terrebonne
15. Travaux de peinture au terminus de Terrebonne
16. Appui à l'AMT pour la mise en place d'une voie réservée à la hauteur du terminus sur Côte Terrebonne
- a
17. Demande au CRT Lanaudière – Signature de l'annexe « H » à inclure à l'entente relative au Programme d'entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS)
18. Publicité «Hommage à nos aînés» publiée par La Revue
19. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2016-2017
20. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2016-2017
21. Autorisation de paiement des comptes par internet
22. Autorisation de signature – Contrat de financement du Fonds local d'investissement (FLI)
23. Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2015
24. Renouvellement de l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2016-2017
25. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2016-2017 et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres
26. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins – Comité administratif de Loisir et Sport Lanaudière
27. Désignation de deux (2) représentants au conseil exécutif du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
28. Contribution financière de la MRC Les Moulins à l'organisme Concertation Vigie et Liaison Les Moulins
29. Mandat au Centre de recherche sociale appliquée - Concertation Vigie et Liaison Les Moulins

30. Participation financière 2016 pour le Magasin – SOLIDARITÉ
31. Autorisation de signature – Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)
32. Permanence de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d’eau
33. Engagement d’un aménagiste pour un poste temporaire
34. Autorisation de procéder à un appel d’offres public pour des travaux de restauration du cours d’eau 033 pour le tronçon à l’intérieur du secteur Andrassy à Mascouche
35. Autorisation de procéder à un appel d’offres sur invitation pour des travaux de nettoyage d’une portion du cours d’eau « Débouche des Sables » à Mascouche
36. Autorisation de signature – Nouvelle entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L’Assomption en vue des travaux d’entretien et d’aménagement le cas échéant, sur le cours d’eau Cabane Ronde et amendement à la résolution numéro 9944-05-15
37. Transmission de la position de la MRC Les Moulins par le biais d’un mémoire dans le cadre des consultations de Transport Canada pour le projet d’aérodrome à Terrebonne et à Mascouche
38. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d’affectations et du périmètre d’urbanisation, ainsi qu’à certaines normes du document complémentaire
39. Adoption d’une résolution adoptant le projet de règlement #97-33R-6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d’affectations et du périmètre d’urbanisation, ainsi qu’à certaines normes du document complémentaire
40. Avis de motion pour l’adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d’urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640
41. Avis de motion pour l’adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 121-3 modifiant le règlement numéro 121 intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux aires intégrant les corridors de biodiversité et boisés d’intérêt, ainsi que les corridors visant à accueillir les principaux axes routiers prévus dans le concept du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDDCT)* » et ce, afin d’ajuster les délimitations des boisés d’intérêt et des corridors de biodiversité dans divers secteurs du projet Urbanova
42. Examen du règlement de zonage de la Ville de Mascouche numéro 1103-43 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier diverses dispositions applicables à l’ensemble du territoire ainsi qu’à certaines zones spécifiques

43. Examen du règlement de lotissement de la Ville de Mascouche numéro 1104-7 modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin de modifier diverses dispositions applicables à l'ensemble du territoire
44. Examen du règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Mascouche numéro 1198-1 modifiant son règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation
45. Formation en aménagement du territoire
46. Autres sujets
47. Période de questions
48. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 320-04-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 321-04-16 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 6 avril 2016

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 6 avril 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 322-04-16 Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2016

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 079 575,99\$ pour le mois d'avril 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Avril 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-39 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 753,22\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 323-04-16 Liste des chèques émis au mois de mars 2016

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2016, pour un montant de 2 939 926,96\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-40 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 659,03\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mars 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 324-04-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Avril 2016* »).

ADOPTÉE

10 325-04-16 Festival Grande Tribu

CONSIDÉRANT la tenue du Festival Grande Tribu qui aura lieu le 28 avril 2016, au Pavillon du Grand Coteau à Mascouche ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants au Festival Grande Tribu qui aura lieu le 28 avril 2016, au Pavillon du Grand Coteau à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-41 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 326-04-16 Appui à la MRC de Montcalm – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT QU'EN 1993, dans le cadre du partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités en matière de voirie locale, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a mis en place un système de classification des routes qui se veut à la base de la gestion courante du réseau, soit la classification fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE cette classification des routes permet d'uniformiser et de rationaliser les interventions à faire sur le réseau (construction, entretien, etc.) en tenant compte de la classe de la route, donc de l'importance de celle-ci dans l'ensemble du réseau routier;

CONSIDÉRANT QU'en 1993, une vocation a été attribuée aux routes locales;

CONSIDÉRANT QUE depuis, la population a connu une hausse rapide;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation rapide de la structure démographique implique une augmentation des habitations, des services aux citoyens et des déplacements routiers;

CONSIDÉRANT QUE les routes existantes en 1993 ont subi une évolution de leur fonction en lien avec ces transformations démographiques;

CONSIDÉRANT QUE certains rangs agricoles sont devenus des routes de transit pour les populations urbaines, ce qui crée des problématiques importantes entre les usagers;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de conclure que la fonction réelle de plusieurs routes de type 2 est devenue de type 1 et même des routes régionales;

CONSIDÉRANT QUE ces routes sont transformées tant au niveau du volume de circulation, de la vitesse observée et de la durée d'occupation et ne répondent plus à la situation observée en 1993;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports aurait transmis des informations quant à son intention de ne pas permettre aux MRC de considérer l'actualisation de la classification fonctionnelle de ces routes locales et qu'il faudra se référer à la vocation désuète de 1993;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne des répercussions importantes car le programme d'aide financière associée à cette classification se base sur des critères qui ne répondent plus du tout à la situation actuelle du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge cette situation inacceptable;

CONSIDÉRANT QU'un processus a été mis en place par le gouvernement pour traiter les demandes de reprise de routes locales par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge que les informations doivent être mises à jour afin d'avoir le portrait réel de l'achalandage du réseau routier lanauchois;

CONSIDÉRANT la demande d'appui transmise par la résolution numéro 2016-03-9148 de la MRC de Montcalm;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Montcalm dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'actualiser la classification fonctionnelle des routes locales qui ne répond plus du tout à la situation de 2015 et de pouvoir y référer dans le cadre du programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

QUE demande soit également faite de reprendre l'ensemble des routes locales de type 2 et 1 de la MRC ou de transmettre directement à la MRC de Montcalm, les enveloppes budgétaires disponibles, et ce, afin de lui permettre de gérer les argentés concrètement sur son territoire sans être tenus de répondre à des critères non applicables ou dépassés compte tenu du développement et de la réalité terrain.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm, au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, à la ministre responsable de la région Lanaudière, madame Lise Thériault, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay et au député de L'Assomption, monsieur François Legault, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 327-04-16 Demandes de gratuité du transport en commun de la part des villes de Mascouche et Terrebonne pour certains événements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche demande à la MRC Les Moulins d'offrir gratuitement le transport par autobus pour l'événement *Rendez-vous nature* qui se tiendra le 15 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins d'offrir gratuitement le transport par autobus pour l'événement *Grand Splash Terrebonne* qui se tiendra les 25 et 26 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du transport par autobus pour l'événement *Rendez-vous nature* qui se tiendra à Mascouche le 15 mai 2016.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du transport par autobus pour l'événement *Grand Splash Terrebonne* qui se tiendra à Terrebonne les 25 et 26 juin 2016.

ADOPTÉE

10 328-04-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 12 avril 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 329-04-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 12 avril 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 330-04-16 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 1-41, 2, 3, 4, 5-45, 6 Taxi-Bus, 8, 48, 9, 11, 11C, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 24C, 24 Taxi-Bus, 26 Taxi-Bus, 27 et 55 Taxi-Bus, à partir du 26 juin 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 1-41, 2, 3, 4, 5-45, 6 Taxi-Bus, 8, 48, 9, 11, 11C, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 24C, 24 Taxi-Bus, 26 Taxi-Bus, 27 et 55 Taxi-Bus, à partir du 26 juin 2016, soit et modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 331-04-16 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19 double, 23, 25, 25B, 30, 30G, 40 et 140 à partir du 26 juin 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19 double, 23, 25, 25B, 30, 30G, 40 et 140 à partir du 26 juin 2016, soit et est modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 332-04-16 Abolition du circuit numéro 37 (circuit Saint-Lin / Laurentides)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre le CRT Lanaudière, la MRC de Montcalm et la MRC Les Moulins relativement à la desserte du circuit #37 (St-Lin-Laurentides-Terrebonne) ;

CONSIDÉRANT l'article 6 de l'entente concernant la durée ;

CONSIDÉRANT le délai prévu pour dénoncer l'entente ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins informe le CRT Lanaudière de sa décision de ne pas prolonger l'entente et d'abolir le service.

ADOPTÉE

10 333-04-16 Travaux variés au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer des travaux au terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 22 mars 2016, présentée par l'entreprise Menuiserie Plexi Inc. au montant de 12 635,70\$, excluant les taxes, pour changer la grille gratte pied à l'entrée du terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 22 mars 2016 présentée par l'entreprise Menuiserie Plexi Inc. au montant de 1 509,00\$ pour faire effectuer des travaux de finition des unités de chauffage au terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 22 mars 2016, présentée par l'entreprise Menuiserie Plexi Inc., au montant de 4 989,60\$, excluant les taxes, pour l'installation d'un comptoir adapté au terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Menuiserie Plexi Inc. soient et sont retenus pour changer la grille gratte-pied à l'entrée du terminus de Terrebonne pour un montant de 12 635,70\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 22 mars 2016 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise lorsque les travaux seront terminés.

QUE les services de l'entreprise Menuiserie Plexi Inc. soient et sont retenus pour effectuer des travaux de finition du contour des unités de chauffage pour un montant de 1 509,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 22 mars 2016 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise lorsque les travaux seront terminés.

QUE les services de l'entreprise Menuiserie Plexi Inc. soient et sont retenus pour l'installation d'un comptoir adapté au terminus de Terrebonne pour un montant de 4 989,60\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 22 mars 2016 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise lorsque les travaux seront terminés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-42 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 19 134,30\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 334-04-16 Travaux de peinture au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer des travaux de peinture au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 13 mars 2016 présentée par l'entreprise Les Peintres Mistral au montant de 14 200,00\$ plus 750,00\$, excluant les taxes, pour faire effectuer la peinture au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Les Peintres Mistral soient et sont retenus pour effectuer des travaux de peinture au terminus de Terrebonne pour un montant de 14 200,00\$ plus 750,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 13 mars 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise lorsque les travaux seront terminés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-43 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 335-04-16 Appui à l'AMT pour la mise en place d'une voie réservée à la hauteur du terminus sur Côte Terrebonne

CONSIDÉRANT la croissance démographique de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le trafic sur l'autoroute 25 ;

CONSIDÉRANT le refoulement occasionné par ledit trafic Côte Terrebonne à la hauteur du Terminus Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les retards considérables observés par les autobus empruntant ce tronçon avec ou sans passager ;

CONSIDÉRANT QU'un décret permet actuellement le financement de mesures préférentielles lorsqu'elles sont documentées par l'AMT ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins travaille depuis un an avec l'AMT pour documenter la situation ;

CONSIDÉRANT que l'AMT vient de déposer un document de concept pour la voie réservée ;

CONSIDÉRANT les deux options proposées par l'AMT, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les deux options proposées par l'AMT.

ADOPTÉE

10 336-04-16 Demande au CRT Lanaudière – Signature de l’annexe H à inclure à l’entente relative au Programme d’entretien et support des logiciels et matériel sur site (PELMS)

CONSIDÉRANT QUE l’entente relative au support de la productivité reliée au système OPUS entre l’AQTIM et ITSMAX est devenue caduque et qu’il y aurait avantage qu’elle soit intégrée au PELMS;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 023-08-15 demandant au CRT Lanaudière de signer une nouvelle entente relativement à l’entretien des boîtes de perception et support des logiciels et ses annexes;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’ajouter une annexe à l’entente du 1^{er} mai 2015 pour encadrer le dossier du support de la productivité reliée au système OPUS;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet est amplement décrit à l’annexe H-ADDENDA-Support de la productivité reliée au système OPUS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport à l’effet qu’il y a lieu de demander au CRT Lanaudière de signer ladite annexe H pour faire partie intégrante de l’entente PELMS et ses annexes;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de signer l’annexe H-ADDENDA-Support de la productivité reliée au système OPUS.

QUE la MRC Les Moulins s’engage à rembourser le CRT Lanaudière les frais pour les dépenses liées à cette H de l’entente PELMS signée le 1^{er} mai 2015.

ADOPTÉE

10 337-04-16 Publicité « Hommage à nos aînés » publiée par La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier une publicité dans le journal La Revue afin de rendre hommage aux aînés ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le journal La Revue, relativement à une publicité « Hommages à nos aînés », au coût de 980,93\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-44 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 980,93\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité – Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 338-04-16 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2016-2017

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 7 avril 2016, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Groupe Deveau Avocats dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 16 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Groupe Deveau Avocats, à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service datée du 7 avril 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-45 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 16 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 339-04-16 Renouvellement des assurances générales pour l'année 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2015-2016 seront échues le 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 7 avril 2016 énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2016 au 14 avril 2017;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 11 avril 2016 pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 47 805,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-46 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme de 47 805,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 «*Assurances*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 340-04-16 Autorisation de paiement des comptes par internet

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut payer mensuellement les comptes suivants par internet :

Bell Canada;
Bell Mobilité;
Hydro-Québec;
Ministère du Revenu du Québec;

Receveur général du Canada;
Retraite Québec;
Pitney Works;
SAAQ;
Vidéotron;
Bell conférences;

CONSIDÉRANT QU'il serait davantage efficace d'effectuer le paiement de ces comptes par internet;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins soit autorisée à payer, par internet, les comptes suivants :

Bell Canada;
Bell Mobilité;
Hydro-Québec;
Ministère du Revenu du Québec;
Receveur général du Canada;
Retraite Québec;
Pitney Works;
SAAQ;
Vidéotron;
Bell conférences.

ADOPTÉE

10 341-04-16 Autorisation de signature – Contrat de financement du Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* entrée en vigueur le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI), deviennent ceux de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis ce moment, la MRC remplace le CLD comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier à un organisme à but non lucratif, l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) comme organisme délégataire afin de lui confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* et que ladite délégation a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu d'autoriser le directeur du Centre local de développement des Moulins (CLDEM) à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les contrats de financement aux entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général du CLDEM soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les contrats de financement aux entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE

10 342-04-16

Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC Les Moulins en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI deviennent ceux de la MRC, de même les droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis le 20 avril 2015, la MRC remplace le CLD comme partie au contrat de prêt actuel avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2015 transmis à la MRC Les Moulins par le ministre de l'Économie, Science et Innovation (MESI) accompagné du Questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général du Centre local de développement des Moulins (CLDEM), soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la section des créances irrécouvrables entre le 1^{er} janvier et le 20 avril 2015 du Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2015.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la section des créances irrécouvrables entre le 21 avril et le 31 décembre 2015 du Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2015.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à transmettre au ministère de l'Économie, Science et Innovation (MESI), les deux (2) sections du Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2015 accompagnées du Questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

10 343-04-16 Renouvellement de l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière assure les activités de concertation et de développement de l'industrie bioalimentaire lanauoise;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-47 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 344-04-16 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2016-2017 et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit désigner un représentant élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal lors des assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement d'une somme de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2016-2017.

QUE monsieur Gabriel Michaud, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE madame Claire Messier, soit et est nommée à titre de substitut du représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-48 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 345-04-16 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins – Conseil d'administration de Loisir et Sport Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE depuis juin 2010, monsieur Stéphane Berthe représente la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Loisir et Sport Lanaudière et que les membres du conseil ont grandement apprécié la présence constante et le dévouement de monsieur Berthe au sein dudit conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour siéger au conseil d'administration de Loisir et Sport Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Bertrand Lefebvre, soit et est nommé pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Loisir et Sport Lanaudière.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient monsieur Stéphane Berthe pour sa contribution et son dévouement constant au sein du conseil d'administration de Loisir et Sport Lanaudière.

ADOPTÉE

10 346-04-16 Désignation de deux (2) représentants au conseil exécutif du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 945 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

CONSIDÉRANT QUE selon les règlements du CLDEM, la MRC Les Moulins nomme, parmi ses délégués municipaux, deux (2) d'entre eux pour siéger au comité exécutif;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Réal Leclerc et Bertrand Lefebvre soient et sont nommés représentants de la MRC Les Moulins au comité exécutif du CLD de développement économique des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

10 347-04-16 Contribution financière de la MRC Les Moulins à l'organisme Concertation Vigie et Liaison Les Moulins

CONSIDÉRANT la démarche de concertation du milieu initiée par les membres du groupe Concertation Vigie et Liaison Les Moulins;

CONSIDÉRANT les bénéfices de la concertation comme un outil de développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT l'expertise du comité Concertation Vigie et Liaison Les Moulins;

CONSIDÉRANT la pertinence de soutenir financièrement ledit comité de façon Ad hoc;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins alloue une aide financière d'une somme ne dépassant pas 10 000,00\$ (excluant les taxes) pour soutenir la demande de concertation, retenir les services d'une firme spécialisée et contribuer à la tenue de l'événement rassembleur du mois de mai 2016.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à approuver les dépenses reliées à cette aide financière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-49 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 348-04-16 Mandat au Centre de recherche sociale appliquée - Concertation Vigie et Liaison Les Moulins

CONSIDÉRANT la démarche de concertation du milieu initiée par les membres du groupe Concertation Vigie et Liaison Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'aide financière allouée au groupe Concertation Vigie et Liaison Les Moulins par la résolution numéro 10 347-04-16;

CONSIDÉRANT QUE pour soutenir la démarche de concertation comme outil de développement de notre communauté, il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de recherche sociale appliquée, datée du 25 mars 2016, au montant de 5 955,70\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confie au Centre de recherche sociale appliquée l'identification des priorités de développement social pour le territoire de la MRC Les Moulins, pour un montant de 5 955,70\$, excluant les taxes, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans ladite offre de service datée du 25 mars 2016.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'offre de service du Centre de recherche sociale appliquée datée du 25 mars 2016.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-49 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 347-04-16.

ADOPTÉE

10 349-04-16 Participation financière 2016 pour le Magasin SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Magasin SOLIDARITÉ sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite scolaire des jeunes et ainsi, lutter contre le décrochage scolaire;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 500,00\$ au Magasin SOLIDARITÉ dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-50 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 350-04-16 Autorisation de signature – Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)

CONSIDÉRANT le protocole d’entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l’organisme AMINATE;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de l’intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 30 000,00\$ à l’organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour l’année 2016, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d’entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE).

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d’entente susmentionné.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer le poste budgétaire suivant : 2622-981 « *AMINATE* ».

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à affecter 30 000,00\$ provenant du surplus libre au poste budgétaire 2622-981 « AMINATE »,

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-51 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$, poste budgétaire 2622-981 « AMINATE », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 351-04-16 Permanence de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau, termine sa période de probation le 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau, soit et est acceptée à compter du 13 avril 2016.

ADOPTÉE

10 352-04-16 Engagement d'un aménagiste pour un poste temporaire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 308-03-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à engager un aménagiste pour un poste temporaire à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé monsieur Antoine Bélisle à titre d'aménagiste, lequel est entré en fonction le 11 avril 2016;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie l'engagement de monsieur Antoine Bélisle, à titre d'aménagiste pour un poste temporaire, pour la période du 11 avril au 23 décembre 2016 à midi, et ce, à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 1.

ADOPTÉE

10 353-04-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche.

ADOPTÉE

10 354-04-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage d'une portion du cours d'eau « Débouche des Sables » à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux de nettoyage d'une portion du cours d'eau « Débouche des Sables » à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux de nettoyage d'une portion du cours d'eau « Débouche des Sables » à Mascouche.

ADOPTÉE

10 355-04-16 Autorisation de signature – Nouvelle entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde et amendement à la résolution numéro 9944-05-15

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9944-05-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et la MRC L'Assomption en vue de procéder à des travaux d'entretien et d'aménagement, le cas échéant, sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde et ses branches 3, 6 et 9;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 9944-05-15 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins laquelle amendait déjà la résolution numéro 9619-09-14, et ce, pour remplacer l'entente intervenue par une nouvelle entente afin de retirer les branches 3, 6 et 9 des travaux prévus et y prévoir plutôt des travaux sur le cours d'eau Cabane Ronde uniquement.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la nouvelle entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau, le tout, plus amplement détaillé dans la nouvelle entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9944-05-15 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins, soit et est amendée afin que, l'entente intervenue suite à l'adoption de ladite résolution soit et est remplacée par une nouvelle entente, et ce, dans le but de retirer les branches 3, 6 et 9 des travaux prévus et prévoir plutôt des travaux sur le cours d'eau Cabane Ronde uniquement.

ADOPTÉE

10 356-04-16 Transmission de la position de la MRC Les Moulins par le biais d'un mémoire dans le cadre des consultations de Transport Canada pour le projet d'aérodrome à Terrebonne et à Mascouche

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la transmission de la position de la MRC Les Moulins par le biais d'un mémoire dans le cadre des consultations de Transport Canada pour le projet d'aérodrome à Terrebonne et à Mascouche.

QUE ledit mémoire de la MRC Les Moulins soit et est transmis à la Corporation de l'aéroport de Mascouche, au ministre fédéral des Transports, monsieur Marc Garneau, à la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique, madame Catherine McKenna, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, à la vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Paradis, à monsieur Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal, au maire de la Ville de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au maire de la Ville de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay, au député fédéral de Terrebonne, monsieur Michel Boudrias, au député fédéral de Montcalm, monsieur Luc Thériault, au député provincial de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député provincial de Masson, monsieur Mathieu Lemay et au député provincial de L'Assomption, monsieur François Legault.

ADOPTÉE

10 357-04-16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion, dépose le projet de règlement numéro 97-33R-6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire.

10 358-04-16 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-33R-6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 97-33R-6 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2016, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés le projet de règlement numéro 97-33R-6 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire et le document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-6.

QUE les documents intitulés : « *Projet de règlement numéro 97-33R6 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectations et du périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire* » et « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-6* » soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-6, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

10 359-04-16 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640.

10 360-04-16 Avis de motion pour l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 121-3 modifiant le règlement numéro 121 intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC les Moulins relatif aux aires intégrant les corridors de biodiversité et boisés d'intérêt, ainsi que les corridors visant à accueillir les principaux axes routiers prévus dans le concept du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDICT)* », et ce, afin d'ajuster les délimitations des boisés d'intérêt et des corridors de biodiversité dans divers secteur du projet Urbanova

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion, pour l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 121-3 modifiant le règlement numéro 121 intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC les Moulins relatif aux aires intégrant les corridors de biodiversité et boisés d'intérêt, ainsi que les corridors visant à accueillir les principaux axes routiers prévus dans le concept du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDICT)* », et ce, afin d'ajuster les délimitations des boisés d'intérêt et des corridors de biodiversité dans divers secteur du projet Urbanova.

10 361-04-16 Examen du règlement de zonage de la Ville de Mascouche numéro 1103-43 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier diverses dispositions applicables à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certaines zones spécifiques

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1103-43 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier diverses dispositions applicables à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certaines zones spécifiques de la Ville de Mascouche ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1103-43 de la Ville de Mascouche, modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier diverses dispositions applicables à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certaines zones spécifiques.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 362-04-16 Examen du règlement de lotissement de la Ville de Mascouche numéro 1104-7 modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin de modifier diverses dispositions applicables à l'ensemble du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1104-7 modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin de modifier diverses dispositions applicables à l'ensemble du territoire de la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement de lotissement numéro 1104-07 modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin de modifier diverses dispositions applicables à l'ensemble du territoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 363-04-16

Examen du règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Mascouche numéro 1198-1 modifiant son règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1198-1 modifiant son règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1198-1 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 364-04-16 Formation en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QU'une formation sous le thème « *Investir dans un paysage de qualité* » est offerte par l'organisme Paysages estriens en collaboration avec la Ville de Mascouche laquelle se tiendra à Sainte-Julienne le 5 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, soit et est autorisée à assister à la formation offerte par l'organisme Paysages estriens en collaboration avec la Ville de Mascouche sous le thème « *Investir dans un paysage de qualité* », laquelle se tiendra à Sainte-Julienne le 5 mai 2016. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-52 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 75,00\$, poste budgétaire 2610-454 « *Perfectionnement* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Un représentant de l'organisme Magasin SOLIDARITÉ remercie le conseil, au nom dudit organisme, pour sa participation financière dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire (point 30 de l'ordre du jour). Monsieur Cantin, résidant de Mascouche, s'informe concernant les points 9, 13, 22, 23, 30 et 31 de l'ordre du jour. Monsieur Henri, résidant de Mascouche, demande s'il y a un impact entre l'augmentation de la population à Terrebonne et Mascouche et l'utilisation de transport en commun. Monsieur Cantin reprend la parole, demande des informations sur le point 33 de l'ordre du jour.

10 365-04-16 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier